

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple - Un But - Une Foi

.....
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

.....
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ENVIRONNEMENTALE ET DU CONTROLE

4471

N°.....METE/DIREC/DA/DEE.nfn

Dakar, le... 07 AVR. 2025

Le Directeur,

A
Monsieur Michel Isidore LAYOUSSE
Directeur général
Les Ciments du Sahel
Kiréne, Commune de Diass

DAKAR

Objet : *Transmission de rapport de suivi des installations industrielles et carrières de calcaire de la Société Les Ciments du Sahel, région de Thiès*

Monsieur le Directeur général,

Suite à la mission de suivi du plan de gestion environnementale et sociale des installations industrielles et carrières de calcaire de la Société Les Ciments du Sahel région de Thiès, effectuée par le Comité de suivi environnemental, les mardi 12 et mercredi 13 novembre 2024, je vous transmets, ci-joint, le rapport de suivi établi y afférent.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur général**, l'expression de ma considération distinguée.

Pièce jointe : *Rapport de suivi des installations industrielles et carrières de calcaire de la Société Les Ciments du Sahel, région de Thiès*



BABA DRAME

Ampliation : METE (ATCR)

.....
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Dakar, le.....

07 AVR. 2025

.....
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
ENVIRONNEMENTALE ET DU CONTROLE

RAPPORT DE LA MISSION DE SUIVI ET D'INSPECTION DES INSTALLATIONS DE LA
CIMENTERIE LES CIMENTS DU SAHEL A KIRENE ET DES CARRIERES
DE BANDIA ET TCHIKY, DANS LA REGION DE THIES

1. Contexte et objectif

Le suivi environnemental et social a pour objet de s'assurer que les exigences réglementaires sont satisfaites dans l'exercice des activités industrielles, des projets et programmes ainsi que l'applicabilité des mesures de mitigation adoptées dans le plan de gestion environnementale et sociale et que les paramètres et méthodes de mesure sont bien respectés.

Dans le cadre de ses missions d'inspection et de suivi des plans de gestion environnementale et sociale, le Comité de suivi en charge des évaluations environnementales, sous la coordination de la Direction de la Réglementation environnementale et du contrôle (DIREC), s'est rendu les **mardi 12 et mercredi 13 novembre 2024**, au niveau de la Cimenterie des Ciments du Sahel et des carrières de Kirène, Bandia et Tchicky, dans la région de Thiès.

L'objectif de cette mission est de faire le point sur la gestion environnementale et sociale des installations de la cimenterie (la nouvelle ligne automatique pour l'ensachage, le broyeur, la production de clinker, la ligne de cuisson, le stockage du charbon, la salle de commande...etc.) et des différentes carrières de la société.

1. Description de la méthodologie et des tâches effectuées

La délégation a été accueillie par le Monsieur SARR, représentant le Directeur Général des Ciments du Sahel (CDS) et son équipe technique.

Ont pris part à cette mission, les représentants des structures suivantes :

- la Direction général du Travail et de la Sécurité sociale ;
- La Direction du Contrôle et de la Surveillance des Opérations minières ;
- la Division des Etudes d'Impact l'Environnemental ;
- la Division des Etablissements classés ;
- la Division de la prévention et du Contrôle des Pollutions et Nuisances ;
- le Centre de Gestion de la Qualité de l'Air ;
- le Centre de Gestion des Urgences Environnementales ;
- la Division régionale de l'Environnement et des Etablissements classés de Thiès ;
- le Service régional des Mines et de la Géologie de Thiès ;
- la Direction de la Protection civile ;
- les Ciments du Sahel.

La mission a débuté par :

- Une séance de briefing, afin de présenter le projet et de passer en revue l'effectivité des recommandations de la dernière mission de suivi ;
- La visite de site et des installations ;
- Enfin, par une séance de débriefing permettant de recueillir les recommandations du comité de suivi.

II. Résultats des contrôles effectués :

Cette visite était l'occasion de faire le point sur les aspects administratif, environnemental et sécuritaire mise en œuvre par Les Ciments du Sahel.

La mission de suivi des activités et installations des Ciments du Sahel s'est déroulée sur deux jours.

Le mardi 12 novembre 2024, le Comité de suivi en charge des évaluations environnementales s'est rendu sur le site de la cimenterie des Ciments du Sahel, à Kirène.

Les mots de bienvenues ont été prononcés par Monsieur SARR des Ciments du Sahel.

A sa suite, Monsieur Mamadou BALDE, Chef de la Division des Evaluations environnementales a décliné l'objectif de la mission et le contexte.

Le passage en revue des recommandations antérieures a permis de mesurer leur niveau de mise en œuvre et la matrice ci-après en fait état.

Tableau 1 : Matrice de suivi des Recommandations antérieures

Recommandations antérieures	Niveau de mise en œuvre
La finalisation du plan d'opération interne	Non effective
Transmettre les rapports de surveillance environnementale semestriels à la DIREC. Ces rapports de surveillance doivent entre autres, intégrer les certificats de calibration des analyseurs, les indicateurs de suivi de la biodiversité, pour la partie réhabilitation, les mesures de la qualité de l'air en ambiance et au niveau des sources etc.	Non effective
Elaborer un POI et une EDD à soumettre à la Commission interministérielle pour validation	Non effective
Transmettre la liste de l'ensemble des installations des CDS	Non effective
Transmettre à la DIREC un plan de réhabilitation budgétisé conformément à la réglementation	Non effective
Faire la caractérisation des eaux usées issues du process par un laboratoire agréé et transmettre les résultats de ces analyses à la DIREC	Non effective
Dans le cadre de la gestion des huiles usagées, contracter avec une structure agréée par la DIREC	Non effective
Reconstituer l'écosystème autour de ses bassins piscicoles	Non effective
Partager le plan de réhabilitation avec la Direction générale des Mines et de la Géologie	Non effective
Pour les forages, disposer d'une autorisation de la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eaux (DGPRE)	Non effective

Il a été constaté et déploré que l'ensemble des recommandations formulées par la mission précédente n'ont pas été mise en œuvre et le Comité de suivi en charge des évaluations environnementales a reconduit les mêmes recommandations et prescrit sa mise en œuvre.

A la suite des échanges, le Comité a effectué une visite des installations ci-dessous :

- La zone de stockage de combustible ;

- La zone de stockage de charbon ;
- La salle de contrôle de la cimenterie ;
- La Centrale thermique.

Le jeudi 13 novembre 2024, la visite s'est poursuivie au niveau :

- De la zone réhabilitée à Kirène ;
- Le bassin piscicole ;
- La pépinière ;
- La carrière de Bandia ;
- La carrière de Tchiky.

Lors de la visite de site, les échanges entre le Comité de suivi et les représentants des Ciments du Sahel ont tourné autour de :

- Du principe de l'exploitation ;
- Des tirs de mines ;
- Le monitoring des tirs de mines ;
- La localisation du dépôt d'explosif qui se situe à Diack et l'entame de la procédure pour la mise en place d'un dépôt d'explosif ;
- La sécurisation du site de la mine ;
- La sensibilisation des populations relativement aux activités de tirs de mines ;
- L'aménagement de bassin piscicole en phase expérimentale ;
- La collecte des eaux de pluies ;
- La formation du personnel aux gestes de premiers secours ;
- Le transport de produits explosif ;
- La réhabilitation et le reboisement des zones en fin d'exploitation ;
- Le projet en cours pour le bitumage de la route qui mène à la carrière de Bandia.

Lors de la visite de site des populations se sont déplacées jusqu'à la mine de Tchiky pour dénoncer le non-respect du protocole qui lie les Ciments du Sahel avec leur communauté.

Durant les échanges, les préoccupations de ces populations portées principalement sur la pollution atmosphérique et ses conséquences sur la santé des villageois, le recrutement de la main d'œuvre locale, la formation des jeunes aux métiers relatifs aux mines.

A la fin de la visite, une séance de débriefing a permis de recueillir les recommandations des membres du Comité de suivi en charge des évaluations environnementales.

1. Recommandations générales :

- ✓ Réaliser un bassin de rétention pour le stockage d'adjuvant et désherber le site ;
- ✓ Revoir l'emplacement des extincteurs à 1m20 du sol ;
- ✓ Numéroté les extincteurs en série unique de même que les RIA ;
- ✓ Renforcer le balisage de circulation commune et afficher les plans d'évacuation jusqu'au point de rassemblement ;
- ✓ Former tout le personnel à l'utilisation des moyens d'extinction incendie et aux gestes de premier secours ;

- ✓ Se rapprocher d'une structure en charge des de la vérification des extincteurs pour se doter d'un registre de sécurité ;
- ✓ Faire élaborer le POI sur la base d'une étude de danger, par une structure agréée par le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le faire validé par les services techniques compétents ;
- ✓ Communiquer à la DIREC, les contacts des fournisseurs des Ciments du Sahel (CDS) en pneus, afin d'aider à la collecte et à l'élimination des pneus usagés de diverses entreprises qui disposent de stocks importants ;
- ✓ Veiller au port systématique d'EPI au niveau de la zone d'ensachage ;
- ✓ Contracter avec une structure agréée pour la formation au geste de premier secours ;
- ✓ Sécuriser les bassins pour éviter les risques de chutes ;
- ✓ Faire la cartographie du bruit au niveau du four ;
- ✓ Enlever les sables souillés au niveau du broyeur ;
- ✓ Régulariser le statut des journaliers permanents ;
- ✓ Eviter d'utiliser des journaliers comme chef d'équipe ;
- ✓ Organiser l'élection des délégués du personnel en prenant en compte l'activité extractive ;
- ✓ Faire installer le Comité Hygiène, Santé, Sécurité au Travail au niveau de l'ITSS de Thiès ;
- ✓ Matérialiser le plan de circulation au niveau des carrières ;
- ✓ Mettre en place des panneaux d'affichage, d'indication et d'interdiction au niveau de toutes les installations ;
- ✓ Développer le recrutement des femmes au poste de responsabilité de l'entreprise ;
- ✓ Systématiser les pauses répétitives au niveau de la salle de commande ;
- ✓ Systématiser les visites médicales annuelles pour tous les travailleurs ;
- ✓ Aménager des aires de repos pour les ouvriers au niveau des carrières ;
- ✓ Réaménager l'aire de repos au niveau de Tchiky ;
- ✓ Doter de nouvelles chaises au niveau du poste de garde ;
- ✓ Se concerter avec le groupe de personnes contestataires ;
- ✓ Mettre à jour le dossier ICPE ;
- ✓ Payer la taxe ICPE des quatre dernières années ;
- ✓ Transmettre et déclarer la liste des appareilles à pression ;
- ✓ Sécuriser la zone d'exploitation au niveau de la carrière de Tchiky et affecter une équipe dédiée pour sécuriser la carrière ;
- ✓ Faire vérifier les installations électriques et les certifier ;
- ✓ Afficher la dénomination de la structure agréée à la vérification des extincteurs et à la formation à leur utilisation ;
- ✓ Baliser et matérialiser le plan de circulation ;
- ✓ Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes ;
- ✓ Se rapprocher de la collectivité locale pour éclaircir sur les limites de la concession ;
- ✓ Automatiser le transfert de l'adjuvent pour éviter les déversements ;
- ✓ Faire la caractérisation de l'empreinte carbone des gaz à effet de serre et de transmettre le rapport à la DIREC ;
- ✓ Transmettre les résultats de la caractérisation des eaux ;
- ✓ Faire des mesures d'émission et d'immiscions au niveau du site ;
- ✓ Aller vers l'utilisation de combustibles moins polluantes ;

- ✓ Veiller au bâchage des camions et sensibiliser les transporteurs sur le bâchage des camions ;
- ✓ Veiller à la vérification des visites techniques ;
- ✓ Aller vers l'inscription au niveau du livre foncier afin d'éviter les agressions foncières ;
- ✓ Améliorer la zone de stockage du charbon ;
- ✓ Transmettre le plan de réhabilitation et les options retenues ;
- ✓ Faire la cartographie du bruit en limite de propriété pour déterminer d'éventuelles nuisances sonores au niveau du voisinage à partir de mesures faites le jour et la nuit.

2. Recommandations spécifiques :

Constats	Recommandations
Stockage de combustibles (coques d'arachide)	
<ul style="list-style-type: none"> - La chaleur émanant du pot d'échappement des camions de déchargement des coques d'arachide peut occasionner des départs de feu du fait de leur proximité avec le combustible lors des opérations de déchargement d'autant plus qu'il n'y a pas de plan de circulation ; - Il est noté des envols de poussières émanant du stockage de coques d'arachides. 	<ul style="list-style-type: none"> - Munir les pots d'échappement des camions d'approvisionnement de barre flammes pour éviter tout risque d'incendie ; - Matérialiser un plan de circulation dans cette zone ; - Mettre en place un pare-vent pour atténuer les envols de poussières.
Stockage du charbon	
<ul style="list-style-type: none"> - Forte émanation de poussière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver un local dédié (fermé) pour réduire les envols de poussières.
Salle de contrôle cimenterie	
<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un dispositif de mesure en continu des rejets atmosphériques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des mesures en continu des paramètres de rejets atmosphériques, afin de fournir à la DIREC des renseignements, sur la nature et la quantité des émissions, le lieu de rejet, la hauteur du sol à partir de laquelle il apparaît et ses variations dans le temps ; toute autre caractéristique du rejet, nécessaire pour évaluer les émissions.
Centrale thermique	
<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'un système d'alarme étagé ; - Les gaz émanant des cheminées ne sont pas analysés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système d'alarmes à trois niveaux dans la salle de contrôle pour les incendies et incidences mineures, l'évacuation d'une zone spécifique, l'évacuation générale du site ;

Constats	Recommandations
Carrière et pépinière de Bandia	
<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'aire de stockage pour la terre végétale qui est entassée dans la carrière et charriée par les eaux de pluie.. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un analyseur en continu au niveau de la cheminée. - Stocker la terre végétale sur une aire dédiée et la stabiliser afin de réduire le charriage de cette terre par les eaux de ruissellement ; - Transmettre à la DIREC le schéma d'exploitation de la carrière, le plan de réhabilitation de la carrière conformément aux TDR transmis par la DIREC et le protocole d' accord entre les Ciments du Sahel (CDS) et l'IREF de Thiès.
Carrière de Bandia	
<ul style="list-style-type: none"> - La DREEC de Thiès a reçu des cas de griefs des populations des villages environnants concernant des cas d'Infection Respiratoire Aigüe sont signalés, un impact négatif est noté sur les activités d'apicultures (une baisse du rendement), des fissures sur les bâtiments au niveau des villages environnants ; - Les pentes de la carrière sont trop raides pouvant occasionner des risques d'effondrement, etc. - Le plan de réhabilitation de la carrière n'est pas déposé pour validation ; - Le bassin d'eau n'est pas sécurisé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le village le plus proche étant à 3 km de la zone d'exploitation, il est recommandé à la Société Les Ciments du Sahel (CDS) de faire des mesures de bruit et de vibration, pendant les tirs, au niveau des villages les plus proches, afin de déterminer sa part de responsabilité dans les cas de fissures notés ; - Stabiliser les fronts de tailles dont les pentes sont trop raides ; - Transmettre à la DIREC le schéma d'exploitation de la carrière, le plan de réhabilitation de la carrière conformément aux TDR transmis par la DIREC ; - Sécuriser le bassin d'eau pour réduire les risques d'accident
Carrière de Tchicky	
<ul style="list-style-type: none"> - La problématique majeure soulevée pour cette carrière est l'absence de panneaux de signalisation, d'indication, de pictogramme - L'intrusion des habitants ; - Absence d'aire de repos pour les travailleurs ; - Le plan de réhabilitation de la carrière n'est pas déposé pour validation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sécurité en mettant en place la signalisation ; - Sensibiliser les conducteurs d'engins. - Interdire l'accès du lac aux enfants et animaux pour éviter les risques de noyade ; - Mettre l'opérateur d'engin en binôme et former le personnel en gestes de premiers secours afin qu'ils puissent intervenir en cas d'accident/incident en attendant l'arrivée des secours ;

Constats	Recommandations
<ul style="list-style-type: none"> - Les plans d'évacuation ne sont affichés ; - Le bassin d'eau n'est pas sécurisé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des toilettes pour le personnel de la carrière. - Transmettre à la DIREC le schéma d'exploitation de la carrière ; - Transmettre à la DIREC le plan de réhabilitation de la carrière conformément aux TDR transmis par la DIREC ; - Sécuriser le bassin d'eau pour réduire les risques d'accident.

Les rapporteurs :

Souleymane NDOYE

Adjaratou Amar Niang Fall KEITA








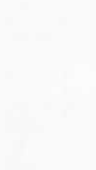




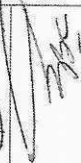





Liste de présence

Mission de suivi du plan de gestion environnementale et sociale des activités et installations des Cimenteries du Sahel, à Bandia
Mardi 12 novembre 2024

N°	PRENOMS / NOM	STRUCTURE	TELEPHONE	EMAIL	EMARGEMENT
1	Souleymane N Diaye	DIREC/DRE	777250804	jn.lendrye@sonesahel.com	
2	Salemon Ghanel Germann COLY	Di REC/cfoa	7766493045	salomon.professionnel@gmail.com	
3	EL Hady Omar Diouf	DCSOM	778001714	elhadjiomar@chicof-dcsom@gmail.com	
4	Mamadou BALDE	DIREC/DRE	776550060	balde.mamadou@sonesahel.com	
5	Mamadou Khathoum FAN	MRECE/Dir	776586872	stepha@chicof-dcsom.com	
6	Mamadou Lamine GAYE	DIREC/DRE	774153611	m.lamine@sonesahel.com	
7	Hamadou GAYE	MRECE/Dir	777771471	h.gaye93@gmail.com	

N°	PRENOMS / NOM	STRUCTURE	TELEPHONE	EMAIL	EMERGEMENT
8	Mandaye NDIAYE	SCRUTIN REC	77 800 80 55	mandayendiaye02@gmail.com	
9	Wally NDIAYE	DGTSS/DSST	77 647 98 00	awallyndiaye@gmail.com	
10	Makhtal GAYE	DRPM/SRMG Thes	77 371 25 97	gayendiaye694@gmail.com	
11	Youssef Hthaye	CDS	77 656 97 32	yndiaye01@yahoo.fr	
12	Alphonse Ousmane HAW	CDS	77 650 73 64	dfse.lesciences.misdu.sahel.net	
13	Madiagne SARH	CDS	77 649 30 68	deso.sas.ciments.du.sahel.net	
14	Lapeere-bone Ndaye NDIAYE	CDS	77 643 86 85	dihafe@lesciences.misdu.sahel.net	
15	Kené Florian NDIAYE	CA.S	77 691 69 89	keni.ndiaye@gmail.com	
16	Cherif B. BAKILO	DMG/CDS	78 636 96 84	cbsekiho@yahoo.fr	

N°	PRENOMS / NOM	STRUCTURE	TELEPHONE	EMAIL	EMARGEMENT
17	Aloune Badara DIENG	C.D.S.	78.639.86.26	dex@lesciencesdeciences.net	
18	Aloune JAKER	CDS	77569888	aloune_jaker@yahoo.fr	
19	Zoukary ANKKA	CAI	77-638.88.48	dfalder@ciencesdeciences.net	
20	Christiane Guissé	REC DIR/EC	770336124	dieguiss@ciencesdeciences.net	
21	Yolande Guissé G. OUBIARY	DPE	775397687	la.yolande@ciencesdeciences.net	
22	Famissi MBEAGUE	CAVE/DIR/EC	771874593	ngombongac@ciencesdeciences.net	
23					
24					
25					

